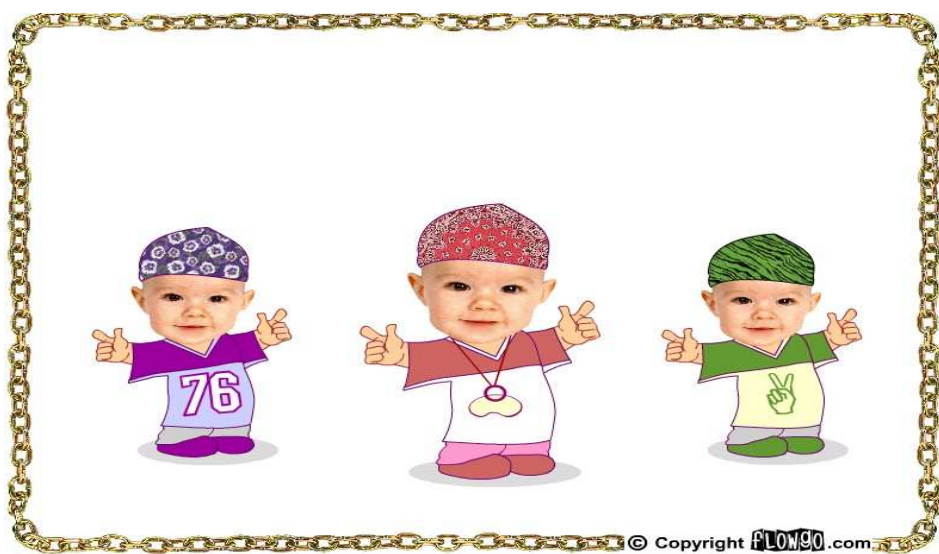


L'écho des nounous

Le journal des assistantes maternelles



Après un printemps bien tristounet, le soleil est bien là et l'été annonce les vacances pour la plupart d'entre nous. Mais cette saison signifie aussi le calcul de nouvelles mensualisations pour de nouveaux contrats, ainsi que le calcul des régularisations pour les fins de contrat. N'hésitez à poser toutes vos questions au RAM auprès de Pierrette et de ses collaboratrices.

Nous vous informons aussi que le RAM reste ouvert durant cet été, les jeudis et vendredis matins dans la crèche « leï Moussi » côté bleue, et sera fermée les 4 semaines d'Août. Alors on vous souhaite de très Bonne vacances à tous, rechargez bien les batteries et rendez vous



en Septembre !!!!!!!

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « LEI GARDARELLE » MAISON DE L'ENFANCE

*Le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M)
est un service gratuit.*

Lieux, heures de permanences et animations

ST MAXIMIN LA STE BAUME (Pôle Enfance boulevard St Jean)

Judi et Vendredi : Animations de 9h00 à 11h30

Lundi : Permanences de 14h00 à 18h00

Mercredi et Jeudi : Permanences de 14h00 à 17h00

ROUGIERS (Salle Caudière)

1^{er} lundi du mois : Animations de 9h00 à 11h30

: Permanences de 11h30 à 12h30

PLAN D'AUPS (Maison de Pays)

3^{ème} lundi du mois : Animations de 9h00 à 11h30

: Permanences de 11h30 à 12h30

POURRIERES (Salle St Louis)

Tous les mardis : Animations de 9h00 à 11h30

: Permanences de 11h30 à 12h30

POURCIEUX (Salle du foyer)

2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois : Animations de 9h00 à 11h30

Permanences de 11h30 à 12h30

NANS LES PINS (Salle des jeunes)

Tous les Mercredis : Animations de 9h00 à 11h30

Permanences de 11h30 à 12h30

*La responsable du relais **Pierrette
POUSSIN** et accompagnée de **Sabrina
MICHEL***



Vous pouvez les contacter au :

06.31.44.10.70 ou 04.98.05.09.59



Claire directrice du centre aéré et Dalila animatrice ont rejoint l'équipe du RAM pour encadrer les activités.

Le Cesu préfinancé



Un nouveau mode de rémunération pour les assistantes maternelles

Qu'est ce que le Cesu préfinancé ?

C'est un chèque d'une valeur prédéfinie. Il est réservé au paiement des services à la personne et de la garde d'enfants.

En tant qu'assistante maternelle agréée, vous pouvez accepter d'être payée en Cesu PREFINANCE (uniquement).

Pourquoi accepter d'être payé en Cesu ?

C'est un moyen de paiement sûr et moderne

- le remboursement des Cesu est garanti

- vous savez en temps réel si vos Cesu ont été crédités sur votre compte bancaire. Vous pouvez suivre leur encaissement sur le site internet : www.cr-cesu.fr.

C'est avantageux pour les familles

- de plus en plus de familles bénéficient de Cesu préfinancés par leur employeur.

En acceptant ce moyen de paiement, vous permettez aux parents de réduire le coût de garde de leur enfant et d'accéder plus facilement à un mode d'accueil déclaré et de qualité.

Votre employeur doit vous affilier au CRCESU (Centre de Remboursement du CESU), ce dernier vous envoie votre numéro d'affiliation national (NAN) et les bordereaux de remise de Cesu.

Si les parents vous paient en Cesu préfinancé, rien ne change pour vous, si le montant du Cesu ne correspond pas au salaire dû, rien n'empêche les parents de compléter avec des espèces, un chèque...

Demander aux parents de vous payer en Cesu préfinancé par internet, c'est plus rapide et pratique : votre compte est automatiquement crédité,

Sinon, vous devez les déposer en banque avec votre bordereau de remise, ou les envoyer par courrier au CRCESU avec un bordereau de remise.

Pour en savoir plus : www.cr-cesu.fr

TROP C'EST TROP

Trop de jouets, trop d'heures de collectivité, trop d'activités dans l'univers de l'enfant. Difficile de s'y retrouver dans ce « trop de tout », où les parents parfois exigeants poussent à la suractivité, où l'enfant demande tout du professionnel ou où le professionnel compose comme il peut dans cette surenchère.

Pour un tout petit, un objet s'observe, se touche, se prend, se porte à la bouche, se regarde à nouveau, se pose et se reprend ; Par l'intermédiaire de l'adulte, le jouet « s'humanise », sert d'intermédiaire entre l'adulte et le bébé. L'adulte stimule la rencontre avec l'enfant, l'enfant lui répond ou, inversement, cherche l'accroche de l'adulte par le biais du jouet qu'il peut donner à l'adulte. Le jouet devient alors unique support de cette relation privilégiée. Si l'enfant est dans un « trop de jouets », il ne peut faire un choix et renonce à investir un objet particulier.

L'abondance d'objets empêche l'autonomie et surtout ne peut être un liant relationnel, parce que l'enfant passe de l'un à l'autre sans pouvoir se l'approprier.

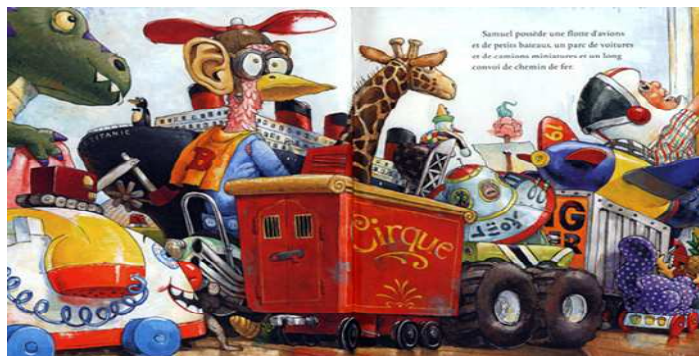
Le « trop proche » lorsque la juste distance avec l'enfant n'est plus respectée et que l'enfant est toujours dans les bras, toujours au contact d'un adulte, il ne peut alors plus rien envisager sans l'intermédiaire de cet adulte. Si l'enfant n'est pas en demande, il est important de garder cette juste distance qui rassure, contient, par une présence bien plus que par le contact permanent. Ce n'est pas parce que l'adulte est à côté d'un enfant qu'il doit l'embrasser, le porter, le toucher.

La trop grande proximité inhibe le désir d'autonomie : l'enfant se laisse porter et n'a pas envie de faire tout seul.

Il en va de même pour la parole de l'adulte qui se doit de rassurer, de calmer, d'accompagner l'enfant. Trop de paroles envahit l'enfant au risque de le déstabiliser. Parler trop fort, trop vite, parler tout le temps est une véritable agression pour l'enfant qui risque peu à peu de se détourner de cette relation avec l'adulte.

Rien n'est plus difficile que de trouver un juste milieu. Pourtant, ce dont l'enfant a réellement besoin, c'est d'une relation stable, équitable, qui le reconnaisse et lui donne une valeur profondément humaine. Trouver la justesse est un travail difficile, où l'on doit se remettre souvent en question et accepter de changer en fonction des enfants.

Alors, pour que l'enfant ne suffoque pas dans ce « trop de tout », il en va de la responsabilité de chaque professionnel de construire autour de l'enfant un monde raisonnable qui ne le submerge pas.



Carnaval 2009

Après plusieurs annulations, nous avons finalement réussi à réaliser notre carnaval 2009, quel soulagement !!!



Ce jour là c'était aussi l'anniversaire de Pierrette, nous en avons profité pour le lui souhaiter comme il se doit, et ce fut aussi l'occasion de la remercier encore pour tout ce qu'elle fait pour nous depuis son arrivée au RAM. Mais que d'émotion ce jour là!!!!

Réunion avec Mme Nabot

Le 09 Avril, toutes les assistantes maternelles de la communauté des communes ont été conviées à participer à une réunion animée par Mme Nabot, présidente de l'association UFNAFAAM, autour des futurs changements dans notre profession. Un compte rendu a été envoyé par mail, n'hésitez pas à le demander pour celles qui ne l'ont pas reçu !





RECETTES

INFORMATIONS

COLLE A PAPIER NON TOXIQUE

1 Tasse d'eau froide

½ Tasse de farine

5 Tasses d'eau bouillante



Mélanger l'eau et la farine jusqu'à obtenir un liquide blanchâtre et clair.

Faire chauffer les 5 tasses d'eau, l'eau doit être frémissante mais non bouillante.

Verser le mélange eau-farine dans la casserole contenant, réduire le feu.

Laisser cuire à feu doux 2 à 3mn en tournant le mélange.

La préparation doit devenir gluante, mais non solide, si elle semble trop liquide, rajouter de la farine, si elle est trop épaisse, ajouter de l'eau.

Laisser tiédir.

La colle peut se conserver 1 ou 2 jours dans un pot étanche.

Sandrine de Pourrières nous a laissé un petit questionnaire pour permettre le dialogue entre l'assistante maternelle et les parents, n'hésitez pas à le consulter au Ram auprès de Pierrette et permettre de faire le point avec vos nouveaux pitchouns...

**ACTIVITE « MONTESSORI »
proposée par Pierrette**

La méthode Maria Montessori médecin et pédagogue italien met l'accent sur le développement de l'initiative de l'enfant en lui permettant de faire seul les choses qui l'intéressent. Ce développement passe d'abord par l'éducation des cinq sens: par le maniement d'un matériel pédagogique adapté (cubes, cylindres, tablettes d'encastrement, chiffons, lettres mobiles, etc.) l'enfant apprend progressivement à reconnaître les couleurs, les volumes, les formes, les poids, la matière. L'initiation musicale et la reconnaissance du silence facilitent l'acquisition du langage. L'éducateur dirige, sans contraindre l'activité de l'enfant.

GATEAU SUCRE DE COURGETTES

Ingédients:



*250g sucre
300g de farine
1 paquet de sucre vanillé
3 œufs
25cl lait
75g de beurre fondu
3 courgettes moyennes*



Préparation:

*Préchauffer votre four à 200° (T6/7).
Lavez et Laissez la peau des courgettes et coupez les en petits morceaux.
Les mettre à cuire dans une casserole d'eau salée.*



Une fois cuite les égouttez et les mixer.

*Dans un saladier mélangez les œufs, le sucre, la farine, le sucre vanillé, le beurre fondu.
Ajoutez à la préparation les courgettes mixées et mélangez le tout.*

Beurrez et farinez un moule type plat à gratin et versez y la préparation.

Mettez au four pour environs 30 min chaleur tournante.

Bonne dégustation à toutes et à tous !

IDEES PRECONCUES !!! ON EN PARLE

Beaucoup de parents estiment qu'une assistante maternelle est un mode de garde trop coûteux pour leur bambin, mais d'après le magazine « le figaro » du 22 juin dernier et selon une enquête menée par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) entre 2002 et 2007, les frais de garde ont diminué grâce à la mise en place de la PAJE, aux revalorisations des aides fiscales et du crédit d'impôt quelque soit le revenu.

Les parents arrivent ainsi à diviser le coût de garde part trois, et dépensent en moyenne 70€ de moins par mois qu'il y a 7 ans.

Evidemment, cette diminution des frais ne concerne que les enfants âgés de moins de 3 ans confiés à une garde payante : assistante maternelle (18%), les crèches (11%), et garde à domicile (1%).

La seule différence par rapport à une crèche, est que le parent employeur doit avancer des sommes plus importantes avant de recevoir les allocations et bénéficier du crédit d'impôt, alors que le prix réglé à la crèche tient déjà compte des subventions de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiale) qui sont versées directement à l'établissement.

Source : www.lefigaro.fr/actualite-france

PETITE ANNONCE

VEND PISCINE AUTO PORTANTE DIMENSION 4,88 DE DIAMETRE ET 1,22 DE HAUTEUR PISCINE JAMAIS SERVIE ME CONTACTER AU 0626536397

BONNE VACANCES A TOUTES ET REPOSEZ VOUS BIEN



BYE! BYE!

Comité de rédaction : Cécile Portella, Sandrine Tecles, Nathalie Wasner et la participation de Pierrette Poussin.

